

Motion 2946

Augmentons le nombre de places pour les deux-roues

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la hausse vertigineuse du nombre d'amendes d'ordre délivrées à l'encontre des 2RM, à Genève, depuis le 1^{er} novembre 2021, date d'entrée en vigueur d'une politique répressive et de sanction à leur encontre ;
- que l'offre actuelle de stationnement pour les 2RM à Genève ne couvre même pas 30% des besoins réels, sans compter les contingents pendulaires et frontaliers immatriculés hors du canton ;
- l'interprétation partielle par les autorités du lexique juridique relatif aux règles qui concernent le parage des 2RM sur la voie publique ;
- les articles 37 et 43 de la loi sur la circulation routière ;
- l'article 41 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière ;
- les articles 7 et 7A de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) (H 1 05) ;
- l'article 9 de la loi sur les amendes d'ordre et l'annexe 1 de l'ordonnance sur les amendes d'ordre,

invite le Conseil d'Etat

à augmenter rapidement le nombre de places de stationnement pour les deux-roues dans le canton en collaboration avec les communes afin que celles-ci proposent toutes un nombre de places en adéquation avec les besoins.